

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-03-037

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 12 & 13 avril 2003, décide d'adopter l'ordre du jour tel que proposé par le Collège Exécutif.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abst. : 4

Adopté.

Décision Cnir-03-038

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 12 & 13 avril 2003, décide de valider les nouveaux responsables de commission suivants :

Pierre Cerne – Gay & Lesbiennes

Hervé Perard – Culture

Emmanuel Moreau – Handicap

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 4

Adopté.

Décision Cnir-03-039

Amendement 1 à la motion diverse 7

Supprimer les mots : " Réaffirme l'engagement des Verts pour la seule politique d'immigration possible et réaliste, celle d'une ouverture des frontières qui ne soit pas soumise aux besoins d'une économie néo-libérale et aux quotas par profession, mais qui soit basée sur la liberté de circulation et d'installation dans le respect des droits et devoirs de chaque personne. "

Pour : 21

Contre : 35

Rejeté.

Décision Cnir-03-040

Motion diverse n°7 amendée

Propositions des Verts contre le durcissement de la politique répressive à l'encontre des étrangers.

Considérants :

Neuf mois après l'installation du gouvernement, sa politique en matière d'immigration commence à se dessiner clairement, à travers toute une série d'initiatives, d'actions et de projets de loi. Les Verts dénoncent la remise en cause croissante des droits et des libertés, remise en cause qui touche d'abord les migrants et qui contribue aussi à renforcer le climat général d'atteinte aux libertés de tous.

Ils rappellent leur position de soutien sans équivoque aux luttes en faveur des droits des plus vulnérables, et en particulier leurs demandes de régularisation des sans-papiers, d'abolition de la double peine, et de rétablissement de larges mesures d'accueil des réfugiés.

Les Verts tiennent à alerter l'opinion publique sur les réalités que les annonces gouvernementales cherchent à cacher. À l'opposé des déclarations ministérielles, il apparaît que les décisions et les projets du gouvernement indiquent, tout au contraire, un net durcissement de la politique d'immigration. Les Verts soulignent la contradiction flagrante qui existe entre les préoccupations humanitaires affichées par le gouvernement et la réalité des décisions comme de leurs conséquences :

Les régularisations des sans-papiers se font au compte-gouttes. En même temps on voit s'aggraver une pratique d'expulsions massives par charter, même à partir des zones d'attente et sans que les expulsés aient pu faire valoir leurs droits. Ces pratiques sont contraires à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la Convention de Genève et elles ont déjà entraîné la mort de deux personnes.

Les accords récemment signés ou recherchés entre la France et certains pays d'origine de migrants n'apportent aucune solution aux immigrés et à leurs familles, puisqu'ils font l'impasse sur les causes profondes des départs.

Les droits des Roms sont menacés à la fois par la nouvelle loi sur la sécurité intérieure et par les accords de réadmission.

La fermeture du centre de Sangatte, sans recherche de solutions alternatives, n'a rien résolu pour les centaines de nouveaux réfugiés qui arrivent toujours dans la région et qui se retrouvent à la rue. Pour faire diminuer le nombre de réfugiés, le gouvernement ne trouve rien de mieux que de renvoyer dans de mythiques "zones sûres" de leur pays d'origine les Afghans, les Kurdes ou les Ivoiriens.

Malgré l'affichage gouvernemental d'une volonté de suppression de la double-peine, nous ne voyons pas apparaître d'avancées législatives.

Un projet de loi prévoit l'extension de la rétention administrative de 12 jours à 2 mois !

Le droit d'asile, pourtant déjà appliqué de façon très restrictive, est menacé par un projet de révision de la loi française de 1952, révision qui a pour but de gérer les flux migratoires au détriment de la protection des personnes, alors que les conflits et les guerres se multiplient dans le monde.

Les Verts affirment que les refus massifs de régularisation des sans-papiers et le renforcement des mesures policières alimentent d'abord les filières de passeurs et les réseaux de travail au noir que l'on prétend combattre, tout en poussant au désespoir des milliers de personnes qui vivent déjà en France.

Compte-rendu des décisions

Les Verts dénoncent une politique d'immigration qui s'aligne sur les dispositions les plus restrictives de l'Union Européenne, à l'encontre des idéaux de la Démocratie qui avaient été massivement réaffirmés dans la société française, au lendemain du 21 avril 2002 en particulier lors de la manifestation du 1^{er} mai.

L'orientation répressive de la politique intérieure du gouvernement est particulièrement mal venue, alors que la France, au regard du monde entier, par son refus du recours à la guerre pour le désarmement de l'Irak, s'est clairement opposée à ce qui risque d'engendrer de nouvelles haines, génératrices de terrorisme. La France doit manifester sa solidarité à l'égard des populations pouvant être entraînées dans des migrations massives vers et au travers de l'Europe.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis, les 12 et 13 avril 2003,

- 1. Rappelle qu'il est contradictoire, et irresponsable, dans cette période sensible, de déstabiliser encore plus notre propre cohésion sociale par de nouvelles mesures répressives contre les étrangers.**
- 2. Rappelle que, pour les Verts, la seule politique de droit d'asile est celle de l'application la plus large de la Convention de Genève, avec un seul statut de réfugié (et donc l'alignement de tous les autres statuts sur celui de la Convention de Genève), avec des dispositions ouvrant droit à un hébergement, à des prestations et à un droit au travail dès le dépôt de la demande.**
- 3. Appelle les Verts à poursuivre la campagne nationale pour le droit de vote de tous les étrangers, et rappelle l'objectif, adopté par le Cnir, du droit de vote de tous les résidents étrangers aux élections locales et européennes, et, à terme, à toutes les élections.**
- 4. Demande l'organisation d'une campagne nationale des Verts, dans toutes les régions, pour mettre en place, avec d'autres organisations, des comités soutenant par des actes concrets, y compris de désobéissance civique, l'accueil des réfugiés, comme cela se fait par exemple pour les réfugiés près de Sangatte et la régularisation des sans-papiers (parrainages, baptêmes républicains dans les mairies, signatures de pétition, etc).**

- 5. Demande aux Vert(e)s de participer à des campagnes pour l'ouverture de CADA (Centres d'accueil des demandeurs d'asile) en nombre suffisant, ainsi que pour l'ouverture de centres d'hébergement dans toutes les communes où ils font cruellement défaut.**
- 6. Compte sur les élu(e)s Vert(e)s pour soutenir ces campagnes, en demandant, par des vœux, dans les conseils municipaux, généraux et régionaux, l'ouverture de ces centres dans leur circonscription.**
- 7. Compte sur les Député(e)s et la sénatrice Verte pour s'opposer aux projets de loi concernant la réduction du droit d'asile et l'allongement de la rétention administrative, ainsi que tous les autres projets restreignant les droits et les libertés des immigrés et des réfugiés.**
- 8. Appelle à la préparation d'initiatives et d'actions fortes lors du prochain Forum social européen à St-Denis, de façon à rendre visible nos engagements sur les droits des étrangers qui vivent avec nous.**

Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 16
Refus de vote : 1
Adopté.

Décision Cnir-03-041

Motion sur le transport aérien.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 12 & 13 avril 2003, décide de donner mandat est donné à Catherine Boudigou et à la Commission Transports pour réunir avec eux l'ensemble des militants des Régions qui travaillent sur la question du développement aéroportuaire, et proposer le résultat d'un travail plus abouti lors d'une prochaine réunion du Cnir.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Décision Cnir-03-042

Amendement 1 à la proposition de Processus d'élaboration programmatique

Vote alternatif

Les candidatures aux groupes de travail devront être adressées pour le 23 avril au plus tard.

Pour : 33. **Adopté.**

Les candidatures aux groupes de travail devront être adressées dans un délai de 15 jours après transmission du compte rendu du Cnir.

Pour : 30

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-03-043

Amendement 2 à la proposition de Processus d'élaboration programmatique

Amendement de Françoise Duthu
(texte non parvenu)

Pour : 6

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-03-044

Amendement 3 à la proposition de Processus d'élaboration programmatique

Créer un douzième groupe de travail " prospective & innovation "

Pour : 7

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-03-045

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 12 & 13 avril 2003, avalise la proposition de Processus d'élaboration programmatique tel qu'amendé et mandate Christophe Porquier et le Comité programme pour mettre en œuvre de ce processus

(voir textes en annexe 4)

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

Débat Retraites

Décision Cnir-03-046

Amendement 1 au texte sur les retraites

Modifier le point 4 comme suit :

" Permettre aujourd'hui aux salariés qui n'auraient pas à 65 ans cotisé la durée légale prévue, de racheter des trimestres pour la retraite de base et des points de retraite complémentaire, si nécessaire, et à tarif intéressant, pour obtenir une retraite à taux plein. "

Pour : 32

Contre : 15

Adopté.

Décision Cnir-03-047

Amendement 2 au texte sur les retraites

Supprimer le point 18

Pour : 27

Contre : 34

Rejeté.

Décision Cnir-03-048

Amendement 3 au texte sur les retraites

Proposition 17 : Après les mots " asseoir les différences de durée de cotisation sur des éléments suffisamment objectivables de caractérisation de la pénibilité ", ajouter " (en fonction notamment de l'espérance de vie à la retraite) "

Pour : 36

Contre : 28

Adopté.

Décision Cnir-03-049

Amendement 4 au texte sur les retraites

Ne pas intégrer les primes de la fonction publique dans le calcul

Pour : 0

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-03-050

Amendement 5 au texte sur les retraites

Supprimer les deux premières propositions de modification de l'assiette du financement des retraites. Remplacer ces propositions par les deux propositions suivantes :

- " Déplafonner les cotisations sociales employeurs "

- " Introduire dans l'assiette des cotisations des éléments non soumis aujourd'hui à cotisations (stock-options, intéressement, participation) "

Pour : 25

Contre : 37

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-03-051

Amendement 6 au texte sur les retraites

Supprimer le paragraphe B du chapitre IV “ La solution : priorité au plein emploi ”

Pour : 27

Contre : 39

Rejeté.

Décision Cnir-03-052

Amendement 7 au texte sur les retraites

La proposition 27 est remplacée par “ Toute augmentation de cotisation sera modulée de façon à ne pas pénaliser l'emploi, et négociée avec les partenaires sociaux ”

Pour : 19

Contre : 40

Rejeté.

Décision Cnir-03-053

Amendement 8 au texte sur les retraites

Remplacer les propositions 28, 29 et 30 par les mots :

“ Un élargissement du financement des retraites sera envisagé notamment par une taxation de la valeur ajoutée et l'affectation d'une partie de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés, qui sera rendu progressif ”

Pour : 18

Contre : 39

Rejeté.

Décision Cnir-03-054

Amendement 9 au texte sur les retraites

Modifier le Chapitre IV, Point A, comme suit :

« Il faut refuser [...] des fonds de pension. En revanche, nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion, en termes de solution complémentaire à un système principal par répartition, sur la mise en place par les pouvoirs publics, d'une épargne collective, solidaire et obligatoire, à visée écologique et sociale, par ce qu'on appelle les “fonds éthiques” »

Supprimer le 2^e paragraphe.

Pour : 17

Contre : 50

Rejeté.

Décision Cnir-03-055

Amendement 10 au texte sur les retraites

Supprimer dans le texte la référence à l'intangibilité des 37,5 annuités.

Pour : 15

Contre : 42

Rejeté.

Décision Cnir-03-056

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 12 & 13 avril 2003, adopte le texte sur les retraites tel qu'amendé.

(voir texte en annexe 1)

Pour : 51

Contre : 4

Abst. : 18

Ne participe pas au vote : 1

Adopté.

Débat budgétaire

Décision Cnir-03-057

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 12 & 13 avril 2003, donne son accord à la proposition budgétaire modificative proposée par le CE.

Vote nominal

Pour : 55

Contre : 0

Abst. : 3

Ne participe pas au vote : 35

Adopté.

Décision Cnir-03-058

Motion diverse N°10

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à St-Denis les 12 & 13 avril 2003, décide :

Les documents budgétaires sont préparés par le CE et transmis pour avis à la Commission Finance du Cnir avant d'être soumis au vote du Cnir.

La Commission Finance du Cnir rapporte sur le budget devant le Cnir.

Lors du vote du budget, ne sont recevables que les propositions d'augmentation des dépenses compensées par des recettes réelles et des propositions de diminution de recettes compensées par des baisses proposées de dépenses identifiées.

En dehors du vote du budget, toute proposition d'action ou toute décision soumise au vote du Cnir ayant une incidence financière doit être présentée accompagnée d'un budget équilibré en recettes et dépenses.

L'avis de la Commission est requis avant le vote du Cnir.

Pour : unanimité moins 3 abstentions.

Adopté

Compte-rendu des décisions

Elections 2004

Agrément Intérieur

Décision Cnir-03-059

Agrément intérieur - Article X

Ajouter les mots « Pour chaque élection, l'instance de l'échelon supérieur est responsable de la réalisation de la parité globale des candidatures »

Pour : 40 (74 % des votants)

Contre : 0 - Abst. : 13

Refus de vote : 1

Rejeté.

Décision Cnir-03-060

Agrément intérieur - Article X

Ajouter les mots « Pour chaque élection, l'instance de l'échelon supérieur est garante du respect des procédures démocratiques. »

Pour : 41 - Contre : 1

Abst. : 13 - Refus de vote : 0

Adopté.

Décision Cnir-03-061

Agrément intérieur - Article X

Ajouter les mots « Les modalités de désignation des candidats sont validées par l'instance supérieure »

Pour : 32 - Contre : 35

Abst. : 9 - Refus de vote : 1

Rejeté.

Décision Cnir-03-062

Agrément intérieur - Article X

A la fin de l'article X, ajouter les mots « Pour toutes les élections, les votes de stratégie doivent avoir lieu avant la désignation des candidats. »

Pour : 59 (77 % des votants)

Contre : 8 - Abst. : 7

Refus de vote : 2

Adopté.

Election Européenne

Décision Cnir-03-063

Processus Election européenne.

Choix de la méthode générale

Vote alternatif

1 : Méthode de désignation par les Euro-régions

Pour : 28

2 : Méthode de désignation par l'AG nationale

Pour : 1

3 : Méthode de la Commission Electorale nationale

En reprenant l'exemple de la Commission Nationale d'Investiture (CNI) mise en place à l'occasion des élections législatives de juin 2002, il est créé une Commission électorale dont le mandat sera de gérer l'ensemble du processus de validation aux élections européennes.

Pour : 47. **Adopté.**

Abstentions : 2

Décision Cnir-03-064

Processus Election européenne.

Vote alternatif

Avenant 1 à la méthode

Un congrès interrégional réunira les délégués des euro-régions pour :

- proposer à la commission nationale une liste ordonnancée des candidat-e-s aux deux premières places ;

- désigner le reste de la liste ;

- débattre du programme et des modalités de la campagne.

Pour : 29

Avenant 2 à la méthode

Une campagne électorale interne sera organisée de façon très décentralisée. Elle s'articulera autour de réunions plénières de proximité (à l'échelle du département ou de deux départements). Une consultation concluant cette campagne se fera par correspondance.

Pour : 50. **Adopté.**

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-03-065

Processus Election européenne.

Avenant 3 à la méthode (1^e partie)

La commission électorale a une mission de régulation des candidatures et d'apaisement des conflits internes.

Afin de répartir les compétences, d'assurer le respect des minorités, de mettre en place une vraie parité hommes/femmes, de rendre opérationnelles les éventuelles négociations de contrats électoraux avec d'autres partis.

Pour cela, la commission électorale prendra en considération :

- l'ensemble des élections de 2004 (Européenne, Régionales, Cantonales, Sénatoriales).

Pour : beaucoup

Contre : 17

Abst. : 10

Adopté.

Décision Cnir-03-066

Processus Election européenne.

Avenant 3 à la méthode (2^e partie)

- la pondération de chaque place à pourvoir en fonction de son poids politique (parlementaire, élu local, élu d'opposition, participation à un exécutif...);

- la pondération de chaque place à pourvoir en fonction de la probabilité d'élection (seuil électoral, scores Verts antérieurs, nature de la concurrence politique locale...).

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abst. : peu

Adopté.

Décision Cnir-03-067

Processus Election européenne.

Avenant 4 à la méthode

Chaque fois qu'il est écrit "respect du poids des sensibilités", remplacer par les mots : « Prise en compte du poids des sensibilités, étude du profil (critères objectifs) et profession de foi »

Pour : 52

Contre : 1

Abst. : 0

Adopté.

Décision Cnir-03-068

Processus Election européenne.

Avenant 5 à la méthode

Dans tous les cas, l'élection des têtes de liste se fait en fonction de textes d'orientations et se fait de manière différenciée des autres candidat-e-s de la liste.

Pour : 32 - Contre : 37

Abst. : 8

Rejeté.

Décision Cnir-03-069

Processus Election européenne.

Composition de la Commission Electorale

Proposition 1 : commission de 36 membres

21 personnes, membres du Cnir ou non, désignées par les différentes sensibilités des Verts à la proportionnelle des résultats de l'AG décentralisée du 1er décembre 2002.

15 membres du CE, sans droit de vote.

Pour : 0

Proposition 1bis : commission de 36 membres

21 personnes, membres du Cnir ou non, désignées par les différentes sensibilités des Verts à la proportionnelle des résultats de l'AG décentralisée du 1er décembre 2002.

15 membres du CE, avec droit de vote.

Pour : 5

Proposition 2 : commission de 21 membres plus 5

21 personnes désignées par les différentes sensibilités des Verts à la proportionnelle des résultats de l'AGN décentralisée de 2002.

5 membres du CE sans droit de vote : le Secrétaire national, Le SNA aux élections, la SNA aux questions européennes, un représentant du CE de RCS et un représentant du CE de RM.

Pour : 58. **Adopté.**

Proposition 3 : commission de 29 membres (24 représentants des régions, 5 du CE)

24 représentants régionaux : un représentant par région, élu lors des AG statutaires de 2002 : délégué(e) aux élections quand il y en a un(e), président ou secrétaire régional ou autre désigné en CAR, quand il n'y a pas de délégué déjà en place.

5 membres du CE avec droit de vote : le Secrétaire national, Le SNA aux élections, la SNA aux questions européennes, un représentant du CE de RCS et un représentant du CE de RM.

Pour : 23

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-03-070

Processus Elections européennes.

Mandat de la commission

La commission électorale a pour mission de gérer l'ensemble du processus de validation aux élections européennes : étude des candidatures et propositions d'un ou de plusieurs scénarii au vote du Cnir des 13 et 14 septembre 2003 pour les 2 têtes de listes (F/H) pour chaque grande région (plus 2 pour Ile de France, soit 18 au total) à pourvoir en respectant les critères suivants (par ordre de priorité) :

Respect de la parité alternée et sur les têtes de liste, respect du poids des sensibilités et de la représentation géographique régionale de la liste.

Si la commission s'accorde sur un seul scénario, celui-ci sera soumis au vote du Cnir d'octobre. Si au moins 1/3 des membres de la Commission le souhaite, des scénarii alternatifs pourront être soumis au vote du Cnir d'octobre.

Concernant les 60 places restant à pourvoir, les régions concernées feront des propositions sur la suite de la liste respectant la parité et les équilibres géographiques. Ces propositions seront réceptionnées par la commission puis validées *in fine* par le Cnir des 22 et 23 novembre 2003.

Adopté par consensus

Elections régionales

Décision Cnir-03-071

Processus Elections Régionales.

Le Cnir n'établit pas d'ordre préférentiel entre les 3 propositions de méthode. L'ensemble est remis à l'appréciation des Régions.

Pour : 40

Contre : 42

Abst. : 3

Refus de vote : 1

Rejeté.

Décision Cnir-03-072

Processus Elections régionales.

Choix de la méthode générale

1 : Méthode des AG départementales

Pour : 34

2 : Méthode de l'AG régionales

Pour : 35

3 : Méthode de la Commission Electorale Régionale

Pour : 13.

2^e tour

1 : Méthode des AG départementales

Pour : 35

2 : Méthode de l'AG régionale

- Constitution de listes paritaires H/F régionales accompagnant un texte d'orientation.

- Organisation d'une assemblée générale régionale.

- Vote et ordonnancement des listes départementales selon un choix prioritaire défini selon la méthode d'Hondt. (Le résultat électoral détermine un classement et selon ce classement, les candidat-e-s choisissent leur place sur une des listes départementales).

Pour : 50. **Adopté.**

Décision Cnir-03-073

Processus Elections régionales.

Précision 1 à la méthode adoptée.

C'est entre le Cnir de juin et fin octobre que doivent être bouclées les investitures pour les élections régionales.

Adopté par consensus.

Décision Cnir-03-074

Processus Elections régionales.

Avenant 1 à la méthode adoptée.

L'élection des têtes de liste régionale se fait en fonction de textes d'orientations et se fait de manière différenciée des autres candidat-e-s de la liste.

Pour : 13

Contre : 24

Rejeté.

Le texte « Elections 2004 » amendé par le Cnir est dès lors considéré adopté.
Il est annexé à ce compte rendu. (Annexe 2)

Décision Cnir-03-075

Le retour naturel du loup,

Une réalité biologique, et des conséquences pratiques

(voir texte en annexe 3)

Adopté à l'unanimité.

La réforme des retraites : **Une chance d'avoir enfin une approche écologique du travail et de l'emploi.**

Le conseil national interrégional des Verts, réunis à Paris les 12 et 13 avril 2003, rappelle qu'il s'est déjà prononcé les 12 et 13 février 2000 sur les orientations générales d'une réforme du système de retraite par répartition en cohérence avec l'instauration d'un Revenu Social Garanti pour tou.te.s à tous les âges de la vie en relation avec le développement d'un secteur d'économie solidaire (motion CNIR 98-034)

Ce nouveau texte ne veut pas s'y substituer mais a pour seule ambition d'avancer sur un certain nombre de points et de nous engager sur des propositions concrètes auprès des organisations syndicales dans le combat de ce printemps/été autour des propositions gouvernementales de libéralisation du système des retraites.

La Convention sur les retraites organisée par Les Verts le 15 mars dernier et à laquelle ont été invités toutes les organisations syndicales et les partis politiques de la gauche a permis de constater de nombreuses convergences entre les participants montrant que notre ambition de construire à terme un modèle alternatif de société n'était pas contradictoire avec la Déclaration commune du 7 janvier 2003 défendant le principe de la répartition à laquelle nous nous associons, en souhaitant une réforme qui en renforce l'esprit et les avantages.

Nous dénonçons donc la régression de la réforme Balladur de 1993 dont on mesure déjà les conséquences (anti sociales) en termes d'appauvrissement du revenu réel et du pouvoir d'achat des retraités. Mais le pire est à venir : à législation inchangée (40 ans de cotisations, 25 meilleures années, indexation sur les prix et non sur les salaires) le taux de remplacement des retraites des salariés du secteur privé doit passer, selon le Conseil d'orientation des retraites, en quarante ans de 78 % à 42 %.

Nous demandons qu'on revienne sur cette réforme.

Nous dénonçons à l'avance les réformes des autres systèmes de retraite qui s'en inspireraient.

I. La répartition : une avancée vers le développement soutenable

A. Les Verts réaffirment leur attachement au principe de répartition

Les Verts réaffirment leur attachement au système de retraites par répartition qui exprime pleinement les valeurs de solidarité entre les générations et renforce le sentiment de confiance entre les citoyens. Il a fait ses preuves dans l'histoire de notre pays. Il a permis des évolutions démographiques et sociales, fort heureuses, vers un niveau de vie amélioré pendant une période plus longue, du fait de l'accroissement de l'espérance de vie qui transforment les modes de vie à long terme dans le sens d'un meilleur bien-être, d'une meilleure justice et d'une meilleure efficacité économique. Ces trois qualités se renforçant mutuellement correspondent aux valeurs du développement soutenable.

Mais le poids de la démographie conduit nécessairement aujourd'hui à une réforme du système de retraite et de son financement et par voie de conséquences à une redistribution des masses financières de la protection sociale (et en particulier de l'assurance-maladie) et des services publics (santé, éducation nationale plus particulièrement).

La capitalisation inciterait à l'individualisation et conduirait à privilégier de plus en plus un système facultatif ou volontaire au détriment d'un système public et obligatoire. La solidarité n'est pas une entrave aux libertés ; elle est au contraire leur condition d'exercice réel. Ainsi, les fonds de pension nous apparaissent aux antipodes du développement durable : ils supposent des rendements élevés et immédiats et diluent l'exercice de la solidarité qui est la base même du type de société que nous voulons construire.

B. Pour un renouvellement ambitieux du pacte de solidarité entre les générations.

À long terme donc, et le choix d'un système de retraites est un choix de société qui engage le long terme, l'approche écologique du travail et de l'emploi est au cœur du projet de société que proposent les Verts. Il consiste à remettre en cause le productivisme, à développer un secteur d'avant-garde d'économie sociale et solidaire et surtout et enfin de contenir les risques de désintégration et d'insécurité sociale par un renouvellement solennel du pacte de solidarité entre les générations.

Il faut entendre par “ renouvellement ” au sens fort non seulement reconduction et consolidation du système par répartition actuel, mais également approfondissement et perfectionnement de la solidarité et des libertés que cette dernière permet.

Vers plus de richesses économiques et sociales.

C. Vers une meilleure écologie du travail et de l'emploi.

1. Vers une meilleure écologie des âges de la vie.

Constat :

La concentration d'un travail de plus en plus intensif et précaire sur une période de temps de plus en plus étroite (entrée de plus en plus tardive sur le marché du travail et sortie de plus en plus précoce) est fondamentalement contre-productive. Il est donc temps de penser à une écologie des différents temps de la vie humaine, de penser en termes de "respiration" et de "seuil critique" dans l'intensité, le stress, la pénibilité, la réalisation de soi et la durée du travail.

La gestion des temps d'activité, productive de biens et services marchands ou dans le cadre du tiers-secteur, des temps de loisirs, des temps de formation devient en effet de plus en plus aberrante : on est “ improductif ” jusqu'à 25 ans, et ensuite à partir de 50 ou 55 ans... Pourtant, l'évolution des conditions de santé de la population permet à nombre de “ seniors ” d'avoir une activité plus qu'utile à la société... Certaines personnes à 60 ans sont épuisées par un travail pénible et dévalorisé, d'autres ont encore les ressources intellectuelles et physiques leur permettant de remplir des fonctions qui les passionnent, il n'y a pas de raison de les obliger toutes deux à partir en retraite à 60 ans : c'est trop tard pour l'un et trop tôt pour l'autre.

Propositions :

- 1. Revenir à 37,5 ans de cotisation en intégrant les primes pour les fonctionnaires dans l'assiette des cotisations.**
- 2. Tenir compte de l'enchevêtrement croissant des différents temps et faire payer les cotisations dues pendant toutes les périodes de travail (stages, fonctions exercées par des étudiants et des thésards , etc.), les cessations d'activité pour l'éducation des enfants, les périodes de formation (frais de scolarité, vie étudiante, formation permanente), de chômage et d'emplois éventuels dans le tiers secteur, par les organismes sociaux du côté des cotisations salariées et par des mutuelles d'employeurs pour l'autre partie, mutuelles constituées sur la base de la branche, du bassin d'emploi, voire de la nation. Il convient notamment que les poly-pensionnés ne soient pas pénalisés. Ces périodes temporelles seraient validées une année pour une année pour la retraite.**
- 3. Prendre sa retraite dès 60 ans, au plus tard à 65 ans, à taux plein pour ceux qui auront cotisé la durée légale prévue. En effet, dans le cas contraire, cela risque d'accroître les inégalités sociales entre ceux qui auront la capacité de se maintenir dans l'emploi (et donc d'accumuler des droits supplémentaires) et ceux qui seront de fait obligés (de fait par leur employeur) de prendre faute de mieux leur retraite plus tôt avec le risque de droits minorés.**
- 4. Permettre aujourd'hui aux salariés qui n'auraient pas à 65 ans cotisé la durée légale prévue, de racheter des trimestres dans le régime de base et des points dans les régimes complémentaires à un tarif intéressant.**
- 5. Mettre en place un système d'assurance contre l'insécurité économique dont les primes permettent de compenser par la solidarité nationale les parcours professionnels précaires et chaotiques (ce qui concerne tout particulièrement les femmes).**

2. Donner au troisième âge les moyens d'exercer sa citoyenneté.

Constat :

L'augmentation de l'espérance de vie est en train de nous faire passer d'une époque où l'âge légal de la retraite (65 ans) était inférieur à l'âge moyen des décès, à une nouvelle situation où à 60 ans de plus en plus de personnes vont se retrouver en toute possession de leurs moyens physiques et mentaux avec pour seule perspective 30 ans d'inactivité, au sens économique du terme. Ainsi, la croissance des effectifs du troisième âge induit une transformation de la structure des normes de production et de consommation dans le sens d'une plus grande importance des services de proximité et de relations humaines dont le corrélat est non seulement l'ouverture de nouveaux marchés pour les entreprises ordinaires, à condition de distribuer le pouvoir d'achat correspondant grâce à un taux de remplacement suffisant, mais en outre un développement du tiers secteur et une création de richesse sociale non monétaire.

Propositions :

- 6. Privilégier l'objectif du maintien du taux de remplacement des retraites versées et obtenir qu'il soit amélioré pour les montants de retraite les plus bas pour atteindre au moins 100 % du SMIC, puis avec dégressivité sur les montants suivants.**
- 7. En particulier pour le privé retour au taux de remplacement d'avant la réforme Balladur pour le régime général.**
- 8. Augmenter significativement le minimum vieillesse.**
- 9. Mettre en place dans le cadre du tiers secteur d'économie sociale et solidaire un puissant système associatif d'aide à domicile, avec professionnalisant des intervenant(e)s et dialogue avec les usage(e)rs.**

D. Le caractère central d'une politique de l'emploi dans la longue phase de transition actuelle.

Constat :

Un des objectifs du projet des Verts à long terme est de séparer le droit au travail et le droit à un revenu. Mais de fait dans notre société l'intégration sociale se fait et se fera encore à travers une activité de travail salarié et à travers l'usage libre de la contrepartie monétaire de ce travail, le salaire. C'est pourquoi les équilibres financiers du système de retraite sont extrêmement sensibles aux politiques d'emploi. Il faut d'abord réduire le temps qui sépare la cessation d'activité de l'entrée proprement dit dans la retraite. Actuellement cet écart est de l'ordre de 3 ans. Mais il faut d'autre part que l'emploi soit de qualité pour que l'envie de le fuir ne se fasse pas au détriment du droit à la retraite.

Propositions :

- 10. Adopter un point de vue écologique sur les " pollutions " sociales du travail salarié, c'est-à-dire essentiellement son instabilité et son insécurité, sa pénibilité, son ennui, les effets induits de violence d'une compétition à outrance en termes de harcèlement moral ou sexuel.**
- 11. Inciter à embaucher des quinquagénaires par des " sur-cotisations " (cotisations à taux majoré) les branches où le taux d'activité des quinquagénaires est inférieur aux objectifs fixés par l'Union européenne . En outre il convient de sanctionner par des amendes les entreprises qui licencient les salariés de plus de cinquante ou cinquante-cinq ans, pour les forcer à mettre leurs actes en cohérence avec le discours du MEDEF : à quoi sert de réclamer l'allongement de la durée de cotisations si le nombre de préretraités ne cesse d'augmenter ?**
- 12. Mettre en place un système d'évaluation paritaire (codécision) de la qualité des postes offerts (pénibilité physique et psychologique, précarité, perspective de formation et d'enrichissement personnel, perspective de carrière etc.) et de la qualification des demandeurs d'emploi.**

Vers plus de justice.

E. Réduire les inégalités.

1. Les inégalités entre travailleurs :

Constat :

Aujourd'hui, du fait de la coexistence de plus de vingt régimes de retraite différents, des salariés occupant des fonctions similaires cotisent pendant des durées différentes et ont des retraites de niveau différent et pendant des durées de vie sans incapacité différentes ; l'égalité entre les travailleurs ne doit pas être seulement évaluée par ce qui se passe avant de prendre la retraite ; il faut également évaluer cette égalité pour ce qui se passe après, notamment le montant annuel de la retraite et le nombre d'années pendant lequel elle permet de vivre sans incapacité. Il faut aussi ouvrir le droit à la retraite à tous les travailleurs, en particulier aux créateurs, comme les écrivains, dont l'activité n'est toujours pas reconnue comme une profession à part entière.

Propositions :

13. Unifier progressivement les régimes de retraite, pour assurer l'égalité des droits entre les salariés.
14. Amplifier les systèmes de péréquation financière existants ;
15. Revenir sur les mesures Balladur de 1993, en particulier le mode d'indexation des retraites (qui doit se faire sur le salaire net) et le nombre d'années prises en compte dans le calcul du montant de la retraite (revenir aux dix meilleures années au lieu des 25 meilleures actuellement).
16. Ouvrir le droit à la retraite à tous les travailleurs, en particulier aux créateurs, comme les écrivains.

2. Les inégalités sociales et les différences de pénibilité des travaux.

Constat :

Aujourd'hui l'espérance de vie sans incapacité à 60 ans d'un cadre supérieur de la fonction publique est trois fois supérieure à celle d'un ouvrier : le niveau et la durée de versement de leurs retraites seront différents... la pénibilité de leur travail l'est aussi...

Propositions :

17. Asseoir les différences de durée de cotisation sur des éléments suffisamment objectivables de caractérisation de la pénibilité, en retenant les éléments (notamment "l'espérance de vie sans incapacité") susceptibles d'abrèger l'existence ou d'en dégrader la qualité, et en accroissant la part patronale des cotisations retraite pour les emplois correspondants tant que des mesures efficaces de prévention n'ont pas été prises dans l'entreprise ;
18. Donner également des éléments de souplesse quant à la possibilité de l'âge de départ à la retraite tout en gardant une référence à 60 ans pour avoir le droit à une retraite à taux plein.
19. Renforcer les corrections positives dont bénéficient les femmes.
20. Permettre aux salariés qui ont commencé à travailler très tôt de partir avant 60 ans quand ils ont cotisé la durée légale prévue.

3. Les inégalités de genre :

Aujourd'hui les femmes ont des retraites plus faibles que les hommes. Pour y avoir droit elles doivent travailler, après soixante ans, un an de plus que les hommes en moyenne.

Les raisons en sont :

- qu'elles ne cotisent pas, la plupart, sur la moitié de leur " double journée " de travail,
- qu'elles travaillent souvent en contrat précaire ou en temps partiel " subi ",
- qu'elles arrêtent leur travail salarié, si elles en ont un, plus souvent que les hommes pour élever leurs enfants,

- qu'elles ont moins de qualification,

- qu'à qualification égale elles sont moins bien payées.

De plus, les pensions de réversion (pensions qui ne sont reversées que pour les femmes qui ont le statut de femmes mariées, et non pour celles qui sont simplement " concubines " ou " pacsées ") dont bénéficient majoritairement les veuves sont souvent trop faibles pour assurer un niveau de vie décent à nombre d'entre elles.

Propositions :

21. Refuser la logique de la neutralité actuarielle qui pénalise les femmes qui sont restées longtemps dans la " carrière maternelle ".

22. Unifier et augmenter le taux des pensions de réversion (le porter en le plafonnant, pour les régimes de base comme pour les régimes complémentaires à 75% des droits propres).

Les problèmes de financement ne sont pas insurmontables

Si on maintenait le régime actuel et si on ne luttait pas efficacement contre le chômage, le financement des régimes de retraite, à législation inchangée, pourrait connaître des difficultés à compter de 2010, du fait du départ en retraite de la génération du baby-boom non compensé par l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre équivalent de personnes. On estime que 4 points de PIB supplémentaires devront être dégagés en 2040 pour financer les retraites sur des bases inchangées (c'est à dire avec des taux de remplacement comparables à ceux d'aujourd'hui, pour garantir aux futurs retraités les mêmes droits que ceux dont bénéficient leurs aînés).

F. La fausse solution : la capitalisation.

1. La capitalisation n'est pas une alternative aux retraites de base et aux retraites complémentaires obligatoires.

Il faut refuser la mise en place de fonds de pension comme alternative de financement des retraites : aberration économique qui ne profitera qu'à un petit nombre, sans d'ailleurs leur garantir en quoi que ce soit un niveau de retraite correct, les fonds de pension sapent les fondements du système actuel et en accroissant ses difficultés de financement. Les aides fiscales aux fonds de pension viennent en effet mécaniquement diminuer l'assiette des cotisations des régimes par répartition. Les fonds de pension sont l'antithèse du développement durable : ils supposent des rendements élevés et immédiats et diluent l'exercice de la solidarité qui est la base même du type de société que nous voulons construire.

2. Contrôler démocratiquement la gestion de l'épargne volontaire et facultative en vue de la retraite.

Il existe déjà des masses importantes d'assurances sur la vie et d'épargnes liées au logement qui bénéficient de déductions fiscales avantageuses et qui jouent un rôle substantiel dans les transmissions de patrimoine des catégories aisées et dans la constitution d'épargne en vue de la retraite. Il ne faut pas oublier en effet que la France est un des pays où l'épargne privée est une des plus élevée dans monde. Mais suite au décloisonnement de la concurrence sur les assurances sur la vie et sur les retraites complémentaires professionnelles au niveau de l'Union européenne, ce système qui repose sur une philosophie de capitalisation risque de mettre en danger le système par répartition.

Les Verts proposent de poser la question du contrôle démocratique des fonds existants, de suspendre la création de nouveaux fonds, d'arrêter la création de déductions fiscales en leur faveur et d'examiner la possibilité de les supprimer.

G. La vraie solution : priorité au plein emploi de qualité et à une politique des âges.

De toute façon une politique de plein-emploi est décisive pour assurer l'équilibre du système de retraite par répartition.

Propositions :

- 23. Annuler la différence entre l'âge de cessation d'activité et celui d'entrée dans la retraite ;**
- 24. Augmenter le taux d'activité des quinquagénaires ;**
- 25. Faciliter l'activité salariée des femmes ;**
- 26. Améliorer les conditions de travail pour que l'emploi ne soit pas une variable d'ajustement à court terme de la conjoncture économique.**

H. Déplacer le partage de la valeur ajoutée dans un sens favorable aux salariés.

1. Hiérarchiser les utilisations du déplacement du partage la valeur ajoutée.

Depuis vingt ans, la part des salaires dans la valeur ajoutée a régressé de dix points, au bénéfice des profits des détenteurs de capitaux ; ce basculement n'est pas irréversible, et d'ailleurs il n'est pas bénéfique pour la cohésion sociale... Redonner une part plus grande aux salaires, et en particulier aux retraites, est donc tout à fait possible sans porter atteinte à la compétitivité de nos entreprises ou à l'effort d'épargne de nos concitoyens (qui sont les deuxièmes plus gros épargnants au monde après les japonais). Mais à supposer que ce déplacement soit politiquement possible il serait déraisonnable de consacrer ces ressources financières exclusivement aux retraités. En effet d'autres branches de la protection sociale nécessitent des réformes coûteuses sur le plan financier. C'est en particulier le cas de l'assurance-maladie. Mais d'autres services collectifs, comme l'éducation nationale la recherche, l'aide aux pays les moins développés rentrent également en concurrence pour utiliser éventuellement ces ressources financières.

2. La véritable pression sur les retraites.

La diminution du poids relatif du temps de travail salarié direct dans la création des richesses conduit à chercher, au moins en complément, de nouvelles assiettes de ressources financières et de nouvelles sources de financement, en particulier du côté de la fiscalité pour déplacer le partage des richesses créées (la valeur ajoutée) dans un sens plus favorable aux retraités.

Il ne faut pas confondre productivité, compétitivité et rentabilité. Si menace il y a sur le niveau relatif des retraites, c'est davantage en raison d'une prétention excessive à la rentabilité, notamment de la part des fonds de pension étrangers, que d'une productivité ou d'une compétitivité insuffisantes. Au contraire l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités en nombre de plus en plus grand relativement offre des débouchés non seulement aux activités des personnes âgées elles-mêmes dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, mais également dans l'économie marchande ordinaire.

3. Moderniser l'assiette du financement des retraites.

La source essentielle de financement devant être un déplacement du partage de la valeur ajoutée de l'ordre de 10%, de manière à retrouver les niveaux des années 70, dont 4 % serait consacré spécifiquement aux retraites.

Techniquement un tel déplacement peut être fait de trois manières différentes :

- Par une augmentation des cotisations employeurs. Comme l'a démontré le Conseil d'Orientation des Retraites, une augmentation de 15 points du taux de cotisation lissée sur 40 ans, soit 0,37 points par an, suffirait pour résoudre la question du financement. Le problème n'est donc pas fondamentalement financier. Mais il s'agit d'une augmentation très importante. Bien évidemment il s'agit d'un revenu de transfert et non d'un " coût ". Mais, à tort, l'opinion a été convaincue que le taux de prélèvement obligatoire était un " coût " insupportable. D'après les simulations du COR et selon les différentes hypothèses l'augmentation va de 35% à 58%. Cette augmentation des charges salariales incite par ailleurs les employeurs à substituer du capital au travail et donc à détruire des emplois. Cela les incite également à faire du chantage à la délocalisation.

- D'où notre proposition d'élargir l'assiette des cotisations employeurs à l'ensemble de la valeur ajoutée. Ceci a le mérite de moderniser l'assiette des prélèvements sociaux comme le fait la CSG et en particulier de ne pas pénaliser spécifiquement les industries de main-d'oeuvre. L'expérience du Danemark montre que cela ne pénalise pas les exportations puisqu'elles sont déductibles à la frontière. Pour éviter en outre les effets pervers de la mondialisation, (faire payer au tiers monde le prix de notre protection sociale) ou, à l'inverse, provoquer des délocalisations dues au trop grand écart entre les acquis sociaux de notre pays et ceux de nos concurrents) il serait utile de " déconnecter " le financement de la protection sociales du prix à l'exportation, et symétriquement de faire peser sur les produits importés le même taux de cotisation. Les cotisations employeurs deviendraient ainsi, comme au Danemark, une TVA sociale ou socio taxe. Cela aurait l'inconvénient d'abord d'être payé en dernière instance par les ménages, ensuite de ne pas être progressif et enfin de ne déplacer le partage de la valeur ajoutée que très faiblement. Plusieurs autres systèmes peuvent être imaginés pour moderniser l'assiette des cotisations, par exemple en utilisant l'excédent brut d'exploitation, moduler en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée ou enfin taxer en fonction de la part des revenus financiers dans la valeur ajoutée. Mais on perd très rapidement les bénéfices d'une simplification de l'assiette lorsque celle-ci est assimilée à la valeur ajoutée.

- Par une augmentation de la fiscalité sur les bénéfices afin d'une part d'augmenter le taux marginal d'imposition des revenus non salariaux et d'autre part non seulement de donner un coup d'arrêt à la diminution de la progressivité de la fiscalité (sous l'effet essentiellement de l'avoir fiscal et des exonérations fiscales qui bénéficient à l'assurance-vie), mais d'étendre cette progressivité aux bénéfices des entreprises.

Les Verts depuis de nombreuses années sont favorables à une assiette modernisée et définie par la valeur ajoutée et de manière plus générale, dans le cadre d'une réforme conjointe des financements de la protection sociale et de la fiscalité nationale, ils sont favorables à une taxation progressive des bénéfices des entreprises, des pollutions et des mouvements de capitaux internationaux.

Propositions :

27. Augmenter les cotisations employeurs.

28. Adopter comme assiette la valeur ajoutée.

29. Déduire la TVA aux frontières pour en faire une " TVA sociale " ou " sociotaxe ".

30. Réformer les impôts sur les bénéfices pour les rendre progressifs.

Modalités de désignation des candidat.e.s des Verts Aux élections régionales et européennes de 2004

— A — Modification de l'article 10 du règlement intérieur

Article X - Participation aux élections

Texte modifié par le Cnir :

« Article X - Participation aux élections :

“- La décision de participer aux élections législatives, présidentielles ou européennes sera prise au niveau d'une Assemblée générale nationale. Pour les élections ne relevant pas strictement du niveau national ou européen (municipales, cantonales, régionales...), la décision revient au niveau d'organisation concerné, mais fera l'objet d'une recommandation en AG nationale ou, en cas d'urgence, en Cnir.

- Les candidat-e-s aux élections sont désigné-e-s par la structure du mouvement correspondant au champ de compétence de l'élu-e ou du collège d'élu-e-s, que l'élection ait lieu en une ou plusieurs circonscriptions. Le Cnir peut toujours donner un avis, quelle que soit l'élection.

- **Pour chaque élection, l'instance de l'échelon supérieur est garante du respect des procédures démocratiques.**

- **Pour toutes les élections, les votes de stratégie doivent avoir lieu avant la désignation des candidats. »**

— B — Elections Européennes

Le projet de loi Raffarin pour les Européennes

L'élection doit avoir lieu en juin 2004. Le nombre de députés français sera ramené de 87 à 78, du fait de l'élargissement de l'Union Européenne.

Le mode de scrutin annoncé par le gouvernement prévoit la mise en place de circonscriptions de “ grandes régions ”. Il faut noter que le gouvernement a en définitive engagé le 15 février dernier sa responsabilité sur un texte simplifié par rapport à celui qui avait été déposé : il n'y aura plus de sous-sections régionales.

Extrait du texte sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité en application de l'article 49-3 :

- L'élection européenne à un tour a lieu par circonscription, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel.

- Les sièges sont répartis, dans la circonscription, entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

- Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation de chaque liste.

- Le nombre de sièges par circonscription sont répartis entre les 8 circonscriptions proportionnellement à leur population avec application de la règle au plus fort reste

- un candidat peut se présenter dans la circonscription de son choix et n'est pas tenu de résider dans la grande région ou il se présente.

- le projet de loi laisse la possibilité de désigner une tête de liste nationale

Les 8 circonscriptions électorales des Européennes :

Est (10 sièges) :

Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine.

Ile-de-France (14 sièges) :

Ile-de-France.

Massif-Central-Centre (6 sièges) :

Auvergne, Centre, limousin.

Nord-Ouest (12 sièges) :

Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-De-Calais, Picardie.

Ouest (10 sièges) :

Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.

Sud-est (13 sièges) :

Corse, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes.

Sud-Ouest (10 sièges) :

Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées.

Outre-Mer (3 sièges) :

Saint-Pierre-et-Miquelon, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, La Nouvelle-Calédonie, La Polynésie Française, Wallis et Futuna.

Financement :

Le remboursement forfaitaire est versé aux candidats qui ont obtenu 3 % et plus des suffrages exprimés.

Européennes de juin 2004

Modalités de désignation des 78 candidate-e-s.

La commission électorale nationale :

- Le Cnir décide la création d'une Commission électorale dont le mandat sera de gérer l'ensemble du processus de validation aux élections européennes selon l'exemple de la Commission Nationale d'Investiture (CNI) mise en place à l'occasion des élections législatives de juin 2002.
- Une campagne électorale interne sera organisée de façon très décentralisée. Elle s'articulera autour de réunions plénières de proximité (à l'échelle du département ou de deux départements). Une consultation concluant cette campagne se fera par correspondance à l'échelon de l'euro-région.

Composition de la Commission Electorale nationale :

21 personnes désignées par les différentes sensibilités des Verts à la proportionnelle des résultats de l'AGN décentralisée de 2002 et 5 membres du CE sans droit de vote : le Secrétaire national, le Secrétaire national adjoint aux élections, la Secrétaire nationale adjointe aux questions européennes, un représentant du CE de la motion RCS et un représentant du CE de la motion RM.

Mandat de la Commission Electorale nationale :

La commission électorale a pour mission de gérer l'ensemble du processus de validation aux élections européennes : étude des candidatures et propositions d'un ou de plusieurs scénarii au vote du Cnir des 13 et 14 septembre 2003 pour les 2 têtes de listes (F/H) pour chaque grande région (plus 2 pour Ile de France, soit 18 au total) à pourvoir en respectant les critères suivants (par ordre de priorité) :

Respect de la parité alternée et sur les têtes de liste, respect du poids des sensibilités, étude des profils (critères objectifs), des professions de foi et de la représentation géographique régionale de la liste.

Si la commission s'accorde sur un seul scénario, celui-ci sera soumis au vote du Cnir d'octobre. Si au moins 1/3 des membres de la Commission le souhaite, des scénarii alternatifs pourront être soumis au vote du Cnir d'octobre.

Concernant les 60 places restant à pourvoir, les régions concernées feront des propositions sur la suite de la liste respectant la parité et les équilibres géographiques. Ces propositions seront réceptionnées par la commission puis validées in fine par le Cnir des 22 et 23 novembre 2003.

- La commission électorale a une mission de régulation des candidatures et d'apaisement des conflits internes. Afin de répartir les compétences, d'assurer le respect des minorités, de mettre en place une vraie parité hommes/femmes et de rendre opérationnelles les éventuelles négociations de contrats électoraux avec d'autres partis.

- Pour cela, la commission électorale prendra en considération :

- l'ensemble des élections de 2004 (Européenne, Régionales, Cantonales, Sénatoriales).
- la pondération de chaque place à pourvoir en fonction de son poids politique (parlementaire, élu local, élu d'opposition, participation à un exécutif...);
- la pondération de chaque place à pourvoir en fonction de la probabilité d'élection (seuil électoral, scores Verts antérieurs, nature de la concurrence politique locale...).

Calendrier Européennes 2004 :

- Un appel à candidatures est lancé via *Vert-Contact* le 20 avril 2003.
- Chaque candidature adressée au Secrétariat National comprendra :
- Un CV recto verso,
 - Une lettre de motivation recto verso,
 - Une lettre d'engagement de reversement,
 - Si le ou la candidate est élu-e Vert-e, un justificatif du trésorier régional certifiant que cette personne est à jour de ses reversements d'élu-e,
 - Si le ou la candidate est un député européen sortant, le bilan de son précédent mandat européen.
 - Les 8 associations de financement peuvent être créées dès le 1er juin 2003.
 - La date limite de dépôt des candidatures est fixée au dimanche 15 juin 2003.
 - La Commission électorale est validée par le Cnir de juin.
 - Fin juin, première réunion de travail de la Commission.
 - Journées d'Eté, poursuite des travaux de la Commission.
 - Cnir des 13 et 14 septembre et des 22 et 23 novembre 2003 : validation des 18 premiers de liste, des 60 places restant à pourvoir et désignation de la tête de liste nationale.

— C — Régionales

Le projet de loi Raffarin pour les Régionales

Election à deux tours avec scrutin départemental avec prime régionale.

Premier tour :

- Chaque département doit pourvoir autant de candidatures possibles que de sièges plus 2. (afin de pourvoir aux démissions, décès, etc.)
- La nouvelle loi prévoit aussi que la liste restera régionale (avec un seul bulletin de vote), mais ce bulletin sera composé d'autant de sections que de départements dans la région concernée.
- Le projet Raffarin relève les seuils régionaux à 5 % des exprimés pour pouvoir fusionner et à 10 % des exprimés pour pouvoir se maintenir au second tour. Ces seuils sont calculés à l'échelon régional, il est donc possible que le score d'un parti d'un département ayant eu moins de 5 % des exprimés, mais dont le pourcentage régional est supérieur ou égal à 5 puisse lui permettre de fusionner, voire d'obtenir des élus.

Second tour :

La prime régionale est de 25 % à la liste arrivée en tête. Il y a d'abord une répartition de la totalité des sièges par liste à l'échelon régional en fonction des scores régionaux de chaque liste (voir article L.338 modifié du code électoral) avec répartition des restes à la plus forte moyenne.

Il faudra ensuite procéder à une seconde répartition, départementale cette fois (article 338-1 du code électoral) au prorata des voix obtenues par chaque liste dans chaque département avec répartition des restes à la plus forte moyenne.

Autrement dit, le nombre de voix de chaque liste dans chaque département servira de base à la répartition des X sièges par liste qui ont été déterminés régionalement. Ce qui favorise la représentation des départements peuplés par rapport à ceux à faible densité de population.

Elections régionales de mars 2004

Modalités de désignation des listes de candidate-e-s.

Il s'agit d'une recommandation du Cnir, l'article X de l'agrément intérieur des Verts précisant que les régions restent maîtres d'œuvres de leurs modalités de désignation.

Méthode préconisée : L'AG régionale :

- Constitution de listes paritaires H/F régionales accompagnant un texte d'orientations.
- Organisation d'une assemblée générale régionale
- Vote et ordonnancement des listes départementales selon un choix prioritaire défini selon la méthode d'Hondt. (Le résultat électoral détermine un classement et selon ce classement, les candidat.e.s choisissent leur place sur une des listes départementales).

Parité des têtes de liste régionales

- L'instance nationale des Verts est garante de la parité sur les 22 têtes de liste. Le groupe de travail propose que la commission électorale, constituée pour les européennes, prenne en charge l'arbitrage de la parité sur les 22 têtes de listes. Les 22 régions font des propositions de binômes paritaires à la Commission électorale qui arbitre et fait une ou des propositions de scénarii au Cnir de Septembre qui valide in fine.

Calendrier régionales

- Appel aux régions leur demandant leur calendrier d'investiture et leurs modalités de désignation.
- L'ensemble des investitures seront validées entre le 15 juin et le 31 octobre 2003

— D — infos pratiques

Pour info :

La deuxième réunion du groupe de travail élections aura lieu le samedi 26 avril 2003 de 10 h à 17 heures, au siège national des Verts, 25 rue Mélingue, Paris 19^{ème} (métro Pyrénées).

La liste de discussion élections :

Cette liste de discussion, gérée par le bureau des élections du Secrétariat national des Verts, est ouverte à tous les adhérents des verts qui s'intéressent aux questions techniques, juridiques et stratégiques autour des échéances électorales de 2004.

Pour s'y inscrire :

envoyer un courriel à :

Destinataire : electionsvertes-request@ml.free.fr

Mettre "subscribe" dans l'objet du message

Bilan des Conseillers régionaux :

- Une réunion de bilan des élus régionaux Verts aura lieu à Paris Le 13 juin 2003, cette réunion sera ouverte à tous les élus Verts.

Décision Cnir-03-075

Le retour naturel du loup,

Une réalité biologique, et des conséquences pratiques

ATTENDUS

Au titre de la défense de la diversité biologique et du rôle des grands prédateurs dans les équilibres écologiques et la sélection naturelle, nous devons préserver en particulier le loup, le lynx et l'ours en Europe, comme nous réclamons que soient protégés les grands prédateurs des autres continents.

Un retour naturel

La dépopulation des Alpes françaises, régulière et progressive depuis plusieurs décennies, a profondément modifié l'occupation humaine des milieux montagnards, et les usages de ces milieux. Une des conséquences de la déprise agricole a été l'augmentation des espaces délaissés et leur retour à des dynamiques de recolonisation naturelle par la flore (lande ou forêt).

Consécutivement à cette évolution et à une moindre pression humaine, la faune sauvage et en particulier les populations d'ongulés se sont développées jusqu'à atteindre des niveaux non atteints depuis au moins deux siècles. Cette situation, établie déjà depuis de longues années, et l'existence de populations de loups dans des territoires voisins ont créé des conditions favorables à un retour et une réimplantation naturelles de grands prédateurs, qui occupent comme l'homme le sommet de la pyramide des espèces.

Si le retour du loup était prévisible, voire prévu par les autorités scientifiques italiennes, il a surpris les éleveurs qui n'y étaient pas préparés. Certains opposants à la présence des loups en France défendent la thèse de la réintroduction de loups en arguant que trop peu d'indices ont été retrouvés entre la pointe des Appenins (nord-est de Gênes) et les Alpes situées à 250 km pour attester du passage, même provisoire, de loups avant le constat de sa présence en France. Pourtant dès les années 80, la présence des loups a été attestée en Ligurie à seulement 120 km des Alpes.

De nombreuses données ont été recueillies, fondées notamment sur la présence de cadavres : une louve a été retrouvée morte dans la province d'Alessandria en novembre 1984, puis 2 loups en Ligurie pendant l'hiver 85-86 et 4 loups ont été tués dans la haute vallée de Boderia et Curone en 1985. Enfin un couple de loups a été trouvé dans des collets en janvier 1990 dans la province de Gênes. Au total, 450 indices de présence ont été relevés de la vallée Stura à la vallée d'Aveto (du nord-est au sud-ouest de la province de Gênes) en passant par la province de Pavia et celle de Piacenza, toutes situées dans les Appenins septentrionaux. On observera d'une part que ces régions possèdent un arrière-pays peu peuplé, essentiellement forestier, et d'autre part que l'élevage y reste marginal, ce qui explique la faible quantité de dommages aux troupeaux domestiques qui a été recensée.

Les expertises génétiques des excréments trouvés dans les Alpes françaises, du Mercantour à la Maurienne, démontrent avec certitude que les loups français proviennent de souches italiennes. En effet, les dernières technologies en matière de biologie moléculaire permettent aujourd'hui une différenciation de chaque individu au sein même d'une sous-espèce (celle du loup italien, par exemple). À partir des excréments qui sont relevés en continu de part et d'autre de la frontière depuis presque 10 ans, il est possible de déterminer le cheminement d'un (ou plusieurs) animaux (de même que ses liens de parentés avec d'autres loups). Les analyses effectuées par le laboratoire du Pr Taberlé établissent ces mouvements et permettent un suivi de différentes "cartes d'identité" à partir d'indices récoltés sur le terrain par le réseau loup (agents de l'ONCFS, de l'ONF, des DDAF et naturalistes associatifs).

Les références scientifiques existantes montrent que le mode de reproduction du loup le pousse à réguler le nombre d'individus de la meute en chassant les jeunes en surnombre : l'espèce a un mode d'expansion territorial et les jeunes colonisent régulièrement de nouveaux territoires (les besoins d'une meute variant autour de 200 km²).

Le processus de colonisation naturelle depuis l'Italie est donc à la fois attesté et conforme à la connaissance de la dynamique standard des populations de loups observées de par le monde. Des mouvements identiques ont été suivis et analysés dans la dernière décennie dans d'autres pays européens, dans un même mouvement de l'est vers l'ouest (Pologne-Allemagne, Croatie-Slovénie, Italie-Suisse,...).

Une cohabitation homme/loup possible

De nombreux pays (notamment l'Italie, l'Espagne, la Slovénie, la Slovaquie, la Roumanie) abritent des populations de loups qui cohabitent pacifiquement avec les habitants de ces régions, y compris les éleveurs. Ceci démontre parfaitement qu'une cohabitation homme/loup est possible et ce, d'autant plus que les populations de loup dans ces pays sont beaucoup plus importantes (Italie: 500 loups, Espagne: 3000 loups).

MOTION

Une approche globale. La non-préparation matérielle et psychologique au retour du loup, la rapidité de celui-ci sont des caractéristiques majeures du problème. Mais laisser croire que l'éradication du loup réglerait tous les problèmes n'est pas une attitude responsable. D'une part parce qu'elle n'est pas possible (les conditions naturelles qui ont causé le retour de ce prédateur continueraient à pourvoir au remplacement des individus ou meutes supprimés, cf. ci-dessus) et d'autre part parce qu'elle constitue une fausse réponse. Les Verts souhaitent une approche globale qui doit permettre comme dans d'autres pays de concilier les impératifs des activités agropastorales avec la conservation d'une espèce sauvage. Cette approche s'appuie sur différents principes :

1. La présence des éleveurs et des activités agropastorales est indispensable dans les Alpes. Elles ont un rôle économique, social et écologique irremplaçable. Ces activités garantissent une agriculture de qualité, naturelle, et assurent un rôle d'entretien des paysages, de maintien de la diversité biologique et une présence humaine indispensable dans des espaces largement désertifiés.
2. La tendance qui consiste depuis des années à augmenter la taille des troupeaux et à diminuer la main d'œuvre doit être inversée. Il est possible et nécessaire de réorienter la politique d'aides actuelle qui oblige à toujours plus de productivité avec les effets pervers des primes par tête ou par hectares, vers une politique contractuelle qui intègre différents objectifs : qualité des produits, gestion de l'espace, maîtrise des troupeaux, emploi, et, par-là même, reconnaissance de l'utilité sociale de l'activité agropastorale.

Cette réorientation pourrait s'opérer dans le cadre de la mise en place de Contrats Agricole Durable ou des Mesures Agro Environnementales à long terme. De mesures de prévention et de protection éprouvées apporteront non seulement une sécurité présence totale, mais aussi des moyens supplémentaires pour la garde et le suivi des troupeaux. Les aides-bergers peuvent engendrer un nouveau métier tout à fait complémentaire aux métiers saisonniers. Pris en charge par la collectivité, ils ne coûteront pas plus cher que l'indemnisation des chômeurs.

Il faut faire le choix de la prévention en vue de l'amélioration de la qualité de vie des bergers. Ces actions de prévention pratiquées sur certains troupeaux ont montré leur efficacité et doivent encore être améliorées.

3. Le loup n'est pas responsable de tous les problèmes de la filière : le pastoralisme souffre de difficultés économiques liées au phénomène de mondialisation. Les contraintes économiques liées à la concurrence du marché, la politique agricole commune et l'absence durable de prédateurs ont profondément modifié les systèmes d'exploitation. Les éleveurs ovins se sont adaptés en augmentant la taille de leur cheptel, et il n'est pas exceptionnel de trouver des troupeaux de 3000 animaux. Le système de garde a également évolué : la présence d'un berger n'a plus été possible en dessous de 1000 à 1200 têtes, ce qui a conduit les propriétaires à regrouper leurs troupeaux et parfois, à se passer de présence humaine permanente. Le retour du loup avec son contenu émotionnel et ses capacités de prédation difficiles à contenir n'a donc fait qu'ajouter des problèmes à une profession déjà très fragilisée. Cependant, la suppression du loup, même si elle pouvait apaiser la profession sur le court terme ne sera pas une garantie de survie pour la filière à longue échéance.

De 1993 à 1998, les chiens errants sont responsables de la mort d'au minimum 500 000 ovins et la foudre et la brucellose de 150 000. La mort de 3000 animaux due au loup est donc très faible par rapport à d'autres causes qui existent depuis des décennies sans soulever autant d'émotions.

Des propositions.

Les réponses techniques existantes sont multiples. Elles ne peuvent être mises en œuvre que dans un échange approfondi et dans un esprit constructif entre les interlocuteurs professionnels, institutionnels et associatifs :

- Poursuite des soutiens directs : par exemple, aides pour l'acquisition et l'utilisation d'enclos mobiles de protection des troupeaux, aides pour la création de postes d'aides-bergers et des moyens matériels correspondants (cabanes, moyens de communication, systèmes de portage,...)
- Réforme du système d'indemnisations et remplacement par la mise en place d'une assurance "grands prédateur"
- Généralisation de l'usage de chiens de protection (mise à disposition, formation,)
- Amélioration des réseaux de collecte des informations et de référents institutionnels (profession, DDA, ONC, ONF, FNE), moyens accrus pour le suivi scientifique et l'acquisition de données issues de l'expérience d'autres pays
- Renforcement des moyens d'études techniques pour adapter la conduite des troupeaux à des situations naturelles diversifiées.
- Au-delà, il est absolument nécessaire que les éleveurs et bergers soucieux d'accroître la protection de leur troupeau soient aidés, à la fois sur d'éventuelles nouvelles zones de présence du loup et sur les territoires où il est déjà installé : il faut viser la mise en place d'une aide forfaitaire destinée aux éleveurs travaillant en présence du loup, de nature à favoriser les éleveurs s'investissant sérieusement dans la prévention.

Pour l'ensemble de ces objectifs, les moyens financiers nécessaires doivent être assurés de façon pérenne par la collectivité (agriculture, environnement) et sont parfaitement supportables quand on connaît les milliards inutilement engloutis dans certains secteurs de l'agriculture productiviste. De plus, la recherche de fonds complémentaires d'origine privée pourrait être initiée dans le cadre de la création d'une fondation "Faune sauvage - Grands prédateurs", à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays.

Si les solutions de « zonage » ne sont pas réalistes, il pourra s'avérer nécessaire d'autoriser exceptionnellement et ponctuellement des actions de retrait du territoire (capture ou tir), après avoir défini le niveau de développement de la population capable d'assurer la survie de l'espèce. Certains secteurs difficiles à protéger pourront faire l'objet de mesures particulières.

Le retour du loup, l'occasion d'un débat sur la diversité biologique et la gestion durable des territoires

Les Verts en appellent à tous les responsables agricoles, administratifs et politiques pour tenter de relever le défi de la cohabitation du loup avec le développement durable des activités agropastorales. Dans certains cas, le loup, comme les grands ongulés, constitue un facteur favorisant certains créneaux de l'économie touristique locale.

Nul n'ignore les difficultés actuelles des éleveurs, mais la mise en œuvre des propositions ci-dessus peut apporter rapidement de réelles améliorations. Il faudra du temps, du suivi, des remises en cause ou des réévaluations en cas d'échec.

Le retour du loup agit comme un révélateur des difficultés de la profession ovine. Il doit être l'occasion d'une réévaluation des politiques publiques dans ce domaine, condition fondamentale de la pérennité de cette filière.

Adopté à l'unanimité.

Actualisation du programme

Les enjeux

Le contexte mondial, européen et national a à la fois accéléré la diffusion des idées défendues par les Verts français et brouillé une partie de leur message. Dans ce contexte, Les Verts ont un double intérêt à l'élaboration d'un programme en 2003 :

- d'une part, les militants Verts ont besoin de partager la construction de leurs positions collectives avant les prochaines grandes échéances électorales,
- d'autre part, l'opinion publique française a besoin de retrouver une vision claire et différenciée des positions politiques des Verts.

Le travail engagé dans le processus programmatique devra répondre à ce double besoin par une mise en forme politique plus éclairante des positions des Verts.

Le programme ainsi conçu deviendra le cadre de référence des différents outils de communication et de documentation politique des Verts.

Objectif et modalités du processus programmatique

L'objectif global du processus programmatique est de doter les Verts d'un programme de référence évolutif, auquel les motions du Cnir devront se référer lorsqu'elles voudront changer, préciser ou compléter les positions de fond du mouvement.

Le processus programmatique et l'AG s'appuient sur cinq *modalités d'action* :

- **Synthétiser** le travail déjà effectué : une somme considérable de travaux programmatiques ont déjà été réalisés, le Cnir et nos AG ont adopté de nombreuses résolutions, les commissions ont effectué un travail important. Une synthèse de ces prises de position doit être établie.
- **Actualiser** : sur bien des points, le contexte a évolué et nécessite une mise à jour de nos positions de fond.
- **Débattre** : chaque adhérent doit s'approprier le programme des Verts et partager les responsabilités de son élaboration. Le débat contribue à la formation interne des militants à partir des sujets de fond.
- **Développer** : des zones d'ombre existent dans notre programme, sur des sujets où les Verts ont peu travaillé, ou bien sur des sujets où leur travail n'a pas encore fait l'objet d'une synthèse nationale. Ces thématiques nouvelles doivent faire l'objet d'une validation.
- **Décider** : là où des points de vue divergents existent, nous devons assurer leur expression et leur mise en forme pour permettre le débat puis la décision d'AG.

Le Comité Programme désigné suite au Cnir des 11 et 12 janvier 2003 est chargé de la mise en œuvre de ce processus jusqu'à l'AG. Il s'appuie sur onze Groupes de travail, parmi lesquels figurent :

- un groupe consacré aux fondements de l'écologie politique, qui définit de façon globale les principes qui seront traduits ensuite dans les groupes thématiques
- deux groupes spécifiques chargés de l'écriture des programmes électoraux de 2004 : européennes d'une part, et préambule national aux programmes des élections régionales et cantonales d'autre part.

Composition des groupes de travail

Chaque groupe de travail est composé de 7 membres maximum.

Il doit comporter au moins :

- un-e membre du Cnir,
- un-e responsable de commission
- un-e élu-e

- Chaque groupe de travail désigne en son sein un rapporteur.
- Le Comité Programme organise en son sein le suivi de chaque groupe de travail.

- Les candidatures aux groupes de travail sont des candidatures directes d'adhérents. Elles sont adressées au Comité Programme pour le 23 avril au plus tard.
- Le Comité Programme arrêtera la composition des neuf groupes et le soumettra pour avis au CE et au Bureau du Cnir. Il veillera à ce qu'une diversité de profils internes compose ces groupes de travail.
- La liste des groupes de travail est arrêtée par le Cnir. La liste des fiches et leurs intitulés peuvent être modifiées par le comité programme en lien avec les groupes de travail.

Le calendrier du processus

(cf. annexe 1)

*Période d'élaboration et de débat interne : Les groupes de travail
(avril – août 2003)*

Le comité Programme s'appuie sur 11 groupes de travail thématiques. Chaque groupe de travail est chargé de la rédaction des fiches analytiques (cf. annexe 2) pour lesquelles un cahier des charges est défini (cf. annexe 3). Il s'appuie sur les travaux programmatiques déjà réalisés (plaquettes des commissions, programmes des européennes de 1999, des législatives et de la présidentielle de 2002, Livre des Verts...).

Ces fiches seront diffusées dans le mouvement, auprès des régions et commissions, en particulier pour susciter des débats. Les commissions, régions, groupes locaux, groupes d'élus sont invités à faire figurer à l'ordre du jour de leurs réunions un point consacré au programme, afin de faire des propositions précises sur les fiches présentées.

Chaque groupe de travail devra s'entourer d'un "réseau de compétences" pour bénéficier d'un apport de propositions de militants et d'élus, et qui pourront contribuer à la réflexion de fond engagée par le groupe.

Les travaux complets des groupes de travail seront remis au comité programme pour le lundi 30 juin au plus tard. Chaque groupe de travail animera un ou plusieurs ateliers pour présenter la synthèse provisoire des travaux.

A l'issue des journées d'été, les groupes de travail remettront leurs travaux définitifs au Comité Programme pour une synthèse finale.

*Séquence de finalisation et de débat externe : Les conventions
(septembre - octobre 2003)*

Les travaux des groupe de travail donneront lieu à l'organisation de plusieurs conventions organisées en partenariat avec les EGEP et en invitant des intervenants extérieurs qualifiés.

Ces conventions se dérouleront durant les mois de septembre et d'octobre. Bien qu'ayant un caractère national, elles pourront être décentralisées dans des grandes villes régionales.

*Période de décision : l'AG programmatique
(novembre – décembre 2003)*

Les modalités précises de l'AG (et de la Tribune des Verts spéciale AG) seront définies au Cnir des 13/14 septembre.

Annexe 1 à la motion “Processus programmatique”

Tableau récapitulatif du processus programmatique

Date	Calendrier du processus	Calendrier du Comité Programme
------	-------------------------	--------------------------------

Séquence de préparation

-> 12 avril	Appel à compétences (Vert-contact, listes mails, régions, commissions) <i>Toutes les personnes disposant de compétences spécifiques chez les Verts sont répertoriées : appel dans Vert-contact, les groupes locaux, régionaux et d'élus font remonter des noms de personnes ressources.</i>	Réunions d'élaboration 2 fév / 8 mars / 19 mars / 5 avril - élaboration processus - rédaction appel à comp. - motion pour le Cnir - architecture des groupes de travail
12-13 avril	Le CNIR valide l'ensemble du processus (calendrier, modalités, groupes de travail) Appel à candidatures pour composer les groupes de travail.	Présentation du processus

Séquence de d'élaboration et de débat interne

23 avril		Composition des groupes de travail
Avril - mai	Les groupes de travail rédigent un texte évolutif composés des fiches thématiques et d'un propos introductif.	Suivi des groupes de travail et de leur production
15 mai	Une version 1 des travaux programmatiques est envoyée dans le mouvement	Appel aux contributions des commissions, régions,...
Mai-juin	Contributions des commissions, régions, groupes locaux, groupes d'élus... en direction des groupes de travail. Les groupes de travail poursuivent leur travail de rédaction.	Elaboration du programme de conventions régionales
14-15 juin	CNIR	
30 juin	Date limite de réception des textes des groupes de travail par le Comité programme	Réunion de synthèse générale du Comité Programme. Les textes sont renvoyés aux différents groupes avec des commentaires.
Fin août	Les textes (version 2) sont présentés en ateliers aux journées d'été. Débats et propositions d'amendements	

Séquence de finalisation et de débat externe

5 sept.	Les textes amendés suite aux journées d'été sont remis au Comité Programme	Réunion de synthèse du comité Programme (version 3)
13-14 sept.	Le CNIR adopte les modalités définitives de l'AG de décembre	
Septembre -décembre	Conventions régionales thématiques.	Le comité Programme prépare le texte pour sa présentation finale dans la Tribune.
Fin octobre		Date limite de dépôt des textes pour la tribune des Verts (version 4)

Séquence de décision (indicative)

Début novembre	Envoi de la Tribune des Verts aux adhérents.	
22-23 novembre	CNIR	
13-14 décembre	AG programmatique.	

Annexe 2 à la motion “Processus programmatique”

Les 11 groupes de travail

Cette trame est indicative, elle fera l'objet d'un travail progressif de rédaction qui nécessitera des aménagements, des subdivisions. Ils seront effectués par le Comité Programme en lien avec les groupes de travail.

A – Fondements de l'écologie politique

A organiser à partir de deux textes existant :

- les principes de la charte des Verts Mondiaux
- Les Valeurs du programme des élections législatives 2002

B – Logique économique, logique écologiste

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1. Marché, Etat , Tiers-secteurs | 5. Réduction du temps de travail |
| 2. Budget – fiscalité – prélèvements -
emprunt | 6. Revenu d'existence |
| 3. Monnaie | 7. Revenus |
| 4. Services publics | 8. Emploi |

C – Politique internationale

- | | |
|--|--|
| 1. Institutions internationales
(ONU...), relations internationales | 5. Migrations |
| 2. Accords multilatéraux (OMC...) | 6. Multinationales (paradis fiscaux...) |
| 3. Relations nord-sud | 7. Défense / Paix / désarmement |
| 4. Politique internationale de la
France (par grandes régions
internationales) | 8. Institutions européennes
(convention...) |

D – Environnement

- | | |
|--|--|
| 1. Problèmes environnementaux
planétaires (effet de serre,
réchauffement, biodiversité...) | 6. Pollutions agricoles (dissémination
ogm, ...) |
| 2. Air | 7. Santé environnementale |
| 3. Eau | 8. Déchets ménagers |
| 4. Bruit | 9. Mer et littoral |
| 5. Pollutions et déchets industriels | 10. Diversité biologique (milieux et
espèces), Chasse |
| | 11. Condition animale |

E – Territoires

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1. Aménagement du territoire | 5. Banlieue |
| 2. Transport des personnes, sécurité
routière | 6. Risques industriels |
| 3. Urbanisme / cadre de vie | 7. Transports urbains |
| 4. Logement | 8. Développement local |
| | 9. Aménagement des zones rurales |

F – Production et Consommation

- | | |
|--|--|
| 1. Energie | 6. Entreprises (pme-pmi, aides publiques, ...) |
| 2. Transport des marchandises | 7. Economie sociale et solidaire |
| 3. Agricultures, Pêche | 8. Formation professionnelle |
| 4. Alimentation | |
| 5. Travail (conditions de travail, chs, démocratie dans l'entreprise...) | |

G – Institutions et démocratie

- | | |
|---|--|
| 1. Institutions d'Etat | 6. Décentralisation |
| 2. Libertés publiques (presse, extreme droite, sectes...) | 7. Démocratie locale |
| 3. Recherche, choix scientifiques et techniques | 8. Démocratie sociale |
| 4. Sécurité publique | 9. Citoyenneté (droit de vote, jeunesse,...) |
| 5. Justice, Pénitentiaire | 10. Associations |

H – Politique sociale / questions de société

- | | |
|------------------------------------|--|
| 1. Retraites | 8. Handicaps |
| 2. Sécurité sociale | 9. Toxicomanies / Conduites addictives |
| 3. Chômage | 10. Intergénérationnel – personnes âgées |
| 4. Famille | 11. Petite enfance |
| 5. Modes de vie (homosexualité...) | 12. Immigration, Gens du Voyage |
| 6. Sexualités (prostitution,...) | |
| 7. Santé publique | |

I – Culture et Education

- | | |
|--|--|
| 1. Politiques culturelles | 6. Politiques éducatives (orientations) |
| 2. Pratiques culturelles (langues, identités locales...) | 7. Enseignement supérieur |
| 3. Sports | 8. Médias, télévision |
| 4. Education populaire | 9. NTIC, nouveaux moyens de communication. |
| 5. Institutions scolaires (établissements, personnels,...) | |

J – Programme des élections européennes de 2004

K – Préambule national aux élections cantonales et régionales de 2004

Cahier des charges pour les fiches analytiques

Préambule : contexte de ces fiches

Le Comité Programme, en lien avec 11 groupes aux thématiques transversales, travaille sur la synthèse des orientations programmatiques des Verts. Il s’agit également de faire ressortir les points de clivages qui nécessitent un débat au sein des Verts.

Afin de faire participer l’ensemble des verts à ce questionnement, des fiches sont adressées aux Commissions nationales thématiques, aux élus, aux militants ayant des compétences spécifiques, aux différents échelons internes etc.

Cet appel essentiel de contributions à la réflexion des Verts sera collecté et synthétisé par les groupes thématiques et le Comité Programme.

A qui s’adresseront ces fiches ? Les travaux finaux s’adresseront à différents publics et prendront vraisemblablement 3 formats différents : des documents grand public (du type 4 pages synthétiques), des documents à l’attention des militants (du type livrets programmatiques) et des documents à l’attention des spécialistes (fiches précises). Le contenu ne sera donc pas de même nature. Quelque soit le degré de précision, il est recommandé de synthétiser au maximum la réflexion.

Cahier des charges : synthétiser, généraliser, populariser

Chaque fiche devra synthétiser au maximum les idées de l’auteur(e). Plus l’auteur(e) synthétise lui-même ses idées, plus cela facilitera le travail de synthèse ultérieur et permettra que la cohérence des propos de l’auteur soit conservé le plus fidèlement possible.

Les commissions, les régions, les adhérents, ... auront la possibilité de faire des propositions d’ajouts, de suppressions, de modifications sous la forme de contributions qui se référeront à des fiches précises.

Le contenu des fiches à une vocation en premier lieu généraliste, même si des réflexions spécialisées peuvent être proposées. La synthèse finale a pour objectif de proposer un programme généraliste qui ne se limite pas à des “ créneaux spécialisés ”.

Pour chaque thème, il est proposé de répondre à une trame commune de questions selon l’organisation suivante :

Etats des lieux

- Ⓜ Comment se sont posées / se posent les principales problématiques ? Comment a émergé la prise de conscience de ce thème ?
- Ⓜ Quel est le contexte (social, politique) dans lequel s’inscrit le thème ?
- Ⓜ Quels sont les points de blocage, de clivage dans le champ politique, dans le champ social ?

Objectifs / Propositions

- Ⓜ Quel est le projet de transformation issue de l’écologie politique de ce thème ?
- Ⓜ Quelles sont les politiques publiques défendues par les Verts (ou qui devraient l’être) ? Quelles sont les priorités ?
- Ⓜ Au delà des politiques publiques, comment cette thématique s’intègre dans notre mode de vie, dans notre manière d’être (tant individuelle que collective) ?
- Ⓜ Quelles sont les questions sur lesquelles existe un dissensus réel au sein des Verts ? Comment présenter lisiblement ces clivages pour la décision finale des adhérents ?

Contraintes techniques

Une fiche ne pourra excéder 8000 signes (espaces compris).

Les fiches seront transmises au groupe de travail et au comité programme au format électronique RTF